



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 8 septembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h55.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.
Arrivée de Martine COLLETTE à 20h35

Étaient absents : M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, Mme Tiphane CALAIS, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, M. Éric GIRAUD.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S.LESCURE/P.BENOIT ; M.OUDOT/S.KURT ; D.MOULIN/D.GUILLEUX ; M.CART-GRANDJEAN/R.LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N.PERROT ; E.GIRAUD/M.COLLETTE.

Motion de soutien à la formation de secrétaires de mairie du Diplôme Universitaire « Gestionnaire Administratif – Secrétaire de Mairie »

Le secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux. Il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et local. Les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM), en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridique, Economique, Politique et Gestion).

La question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F.).

Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la région Bourgogne Franche-Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs a décidé de soutenir la motion du Centre de Gestion de la Haute-Saône destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs, visant à sécuriser le DU GASM.

Le Centre de Gestion du Doubs appelle les conseils municipaux et communautaires du département à se prononcer également sur la demande de soutien ci-dessus présentée.

Au vu de ce qui précède, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal affirme son soutien à la formation des secrétaires de mairie DU GASM en approuvant cette motion afin d'en assurer le plus large soutien.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
14/09/2022